

Service instructeur

Service du Développement
économique, de l'Enseignement
Supérieur et du Tourisme

N° CP-2010-13-2-2

Service consulté

Agence de Développement Touristique
de Haute-Alsace

AIDE AUX CAMPINGS

Résumé : *Il est proposé d'accorder un montant total de subventions de 14 270 € en faveur de 2 porteurs de projet qui réalisent des travaux.*

Le Département du Haut-Rhin intervient de manière significative en faveur de l'hôtellerie de plein air qui représente un secteur important et en plein essor de l'offre en matière d'hébergements touristiques. Le dispositif en place dans le cadre du guide des aides vise à soutenir la création, l'aménagement et la modernisation de terrains de campings ainsi que l'installation d'Habitations Légères de Loisirs (HLL). La création d'aires de service pour camping cars peut par ailleurs être prise en compte dans le cadre des Contrats de Territoire.

Deux dossiers de demande d'aide sont soumis à votre examen dans le cadre du présent rapport. Le tableau de synthèse ci-après présente de façon récapitulative ces projets d'investissement.

Bénéficiaire	Localisation	Montant de l'investissement éligible HT	Descriptif des travaux	Taux	Montant de la subvention
Ets Camping Parc La Chaumière	Camping Parc « La Chaumière » à HEIMSBRUNN	9 679 €	Installation de jeux pour enfants conformes aux nouvelles normes en vigueur Mise aux normes de bornes électriques	20 %	1 936 €
Eurl Auberge et Chalets de la Wormsa	Parc résidentiel de loisirs « Auberge et Chalets de la Wormsa » à METZERAL	61 671 €	Travaux divers d'isolation sur 3 HLL Installation de 5 terrasses en mélèze, Installation d'un silo à bois et d'une chaudière à granulés pour la fabrication d'eau chaude, le chauffage d'un local commun et du logement du gardien.	20 %	12 334 €
		71 350 €			14 270 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 1 936 € aux Ets « Camping Parc La Chaumière » pour le camping parc « La Chaumière » à HEIMSBRUNN ;
- d'attribuer une subvention de 12 334 € à l'Eurl « Auberge et Chalets de la Wormsa » pour le parc résidentiel de loisirs « Auberge et Chalets de la Wormsa » à METZERAL ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER